



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 – 4
Partie 2 Corrections aux cartes	5
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	6
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	NÉANT
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	7 – 8

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois sous *La liste cumulative de corrections aux cartes* publiée dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

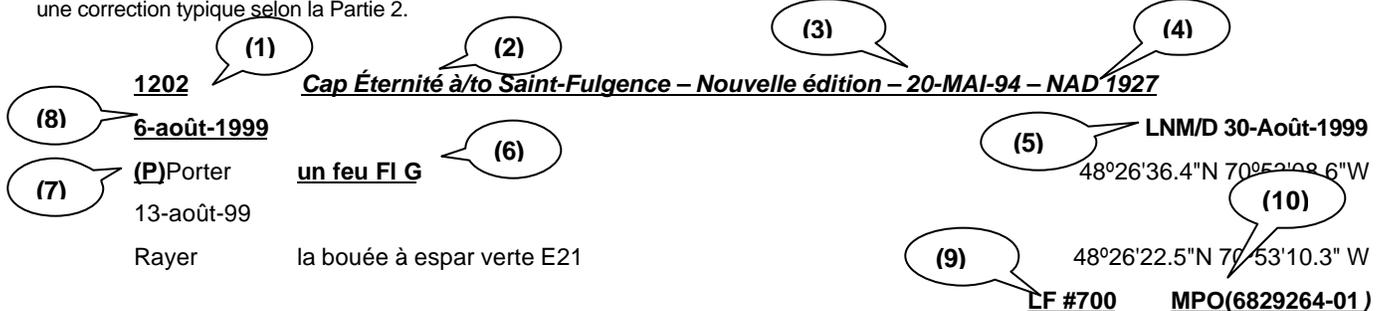
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page x de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
<http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts/notship>

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É. (Prévu pour octobre 2000)	330,331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314,315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential information on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment information / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical «strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Facsimilé (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____
NOUVELLE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____

N° d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.	1
COLOMBIE-BRITANNIQUE - PORT DE VICTORIA - PORT DE VICTORIA ORGANISATION DU TRAFIC (PVOT).	4
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2002.....	6
PUBLICATION DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - NOUVELLE ÉDITION DES INSTRUCTIONS NAUTIQUES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES S-57.....	1
- LISTE CUMULATIVE DE CORRECTIONS AUX CARTES.	1

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
5707	5				
6281	5				
7608	5				
7760	5				
7770	5				

PARTIE 1 – Édition 05/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.

En vigueur le 11 octobre 2001, 0000 UTC, le capitaine de tout navire:

- a) d'une jauge brute de 500 tonneaux ou plus;
- b) remorquant ou poussant un bâtiment lorsque la somme de leurs jauges brutes est de 500 tonneaux ou plus;
- c) transportant un polluant ou des marchandises dangereuses, ou remorquant ou poussant un bâtiment qui transporte un polluant ou des marchandises dangereuses;

doit solliciter une autorisation de mouvement 96 heures avant que le navire entre dans les eaux canadiennes en provenance du large ou aussitôt que possible lorsque l'heure prévue d'arrivée du navire dans les eaux canadiennes est moins de 96 heures après l'heure où le navire a quitté son dernier port d'escale. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

PUBLICATION DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - NOUVELLE ÉDITION DES INSTRUCTIONS NAUTIQUES.

La deuxième édition de *ATL 110 - Fleuve Saint-Laurent - Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, 2002*, est maintenant disponible. Ce fascicule annule et remplace la première édition *ATL 110 - Fleuve Saint-Laurent - Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, 1992*. Il contient les informations pertinentes émises dans les Éditions canadiennes des Avis aux navigateurs jusqu'à et incluant l'**Édition mensuelle n° 3 de 2002**. Le prix du fascicule a été fixé à 10,95 \$.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES S-57.

Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA570169	Robbers Passage
CA273258	Committee Bay - Pelly Bay
CA370300	Bonilla Island to/à Edey Passage (Part 3 of 4)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE CUMULATIVE DE CORRECTIONS AUX CARTES.

La liste de corrections ci-incluse a trait aux cartes qui ont fait l'objet des éditions des Avis aux navigateurs du 04-MAR-2002 au 31-MAI-2002.

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
1220	10-MAI-2002, 19-AVR-2002
1221	19-AVR-2002
L/C1236	31-MAI-2002

**PARTIE 1 – Édition 05/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
1310	03-MAI-2002
1311	24-MAI-2002, 17-MAI-2002
1312	24-MAI-2002, 17-MAI-2002, 15-MAR-2002
1314	05-AVR-2002, 29-MAR-2002
1350	17-MAI-2002, 15-MAR-2002
1434	31-MAI-2002
1436	24-MAI-2002
1437	31-MAI-2002, 24-MAI-2002
1439	19-AVR-2002
1512	05-AVR-2002
1515	19-AVR-2002
L/C2000	12-AVR-2002
2017	19-AVR-2002
2028	(P)03-MAI-2002
2043	24-MAI-2002
2067	24-MAI-2002
2077	24-MAI-2002
2085	03-MAI-2002
L/C2110	31-MAI-2002, 24-MAI-2002, 22-MAR-2002
L/C2120	31-MAI-2002
L/C2122	31-MAI-2002
L/C2123	31-MAI-2002
L/C2200	03-MAI-2002, 12-AVR-2002
L/C2201	05-AVR-2002
2202	15-MAR-2002
2203	03-MAI-2002, 15-MAR-2002
2204	05-AVR-2002
2205	05-AVR-2002
2207	15-MAR-2002, 08-MAR-2002
L/C2228	03-MAI-2002
2235	03-MAI-2002
L/C2245	05-AVR-2002
2257	(P)08-MAR-2002, (11-JAN-2002 Nouvelle édition annoncée)
2260	03-MAI-2002
2261	03-MAI-2002
2273	03-MAI-2002
2284	24-MAI-2002
2289	10-MAI-2002
2292	19-AVR-2002
2298	03-MAI-2002
L/C2300	31-MAI-2002, 29-MAR-2002
2307	15-MAR-2002
2308	26-AVR-2002
2309	26-AVR-2002
2310	26-AVR-2002
2315	26-AVR-2002
3415	19-AVR-2002
3728	19-AVR-2002
L/C4001	05-AVR-2002
L/C4002	19-AVR-2002
L/C4003	05-AVR-2002, 22-MAR-2002
L/C4006	05-AVR-2002
L/C4011	26-AVR-2002, 05-AVR-2002, 22-MAR-2002
L/C4012	26-AVR-2002, 22-MAR-2002
L/C4013	05-AVR-2002

PARTIE 1 – Édition 05/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
L/C4016	15-MAR-2002
L/C4023	19-AVR-2002
4024	22-MAR-2002
4026	19-AVR-2002, 22-MAR-2002
L/C4045	05-AVR-2002
4098	29-MAR-2002
4114	22-MAR-2002
4115	31-MAI-2002, 29-MAR-2002
4117	05-AVR-2002, 22-MAR-2002
4141	08-MAR-2002
4142	(T)17-MAI-2002, (T)03-MAI-2002, 19-AVR-2002, 08-MAR-2002
4145	(04-JAN-2002 Nouvelle édition annoncée)
4202	15-MAR-2002
4203	15-MAR-2002
L/C4230	22-MAR-2002
4328	05-AVR-2002
L/C4340	(P)22-MAR-2002
4384	05-AVR-2002
4386	22-MAR-2002
4404	12-AVR-2002
4416	(T)26-AVR-2002, (T)22-MAR-2002, (16-NOV-2001 Nouvelle édition annoncée)
4426	10-MAI-2002
4437	12-AVR-2002
4445	08-MAR-2002
4448	31-MAI-2002
4456	24-MAI-2002, 10-MAI-2002, (P)10-MAI-2002
L/C4462	31-MAI-2002
4467	19-AVR-2002
L/C4485	22-MAR-2002
4486	(T)22-MAR-2002
4509	29-MAR-2002
4514	22-MAR-2002
4520	26-AVR-2002
4585	29-MAR-2002
4595	05-AVR-2002
L/C4622	22-MAR-2002
4624	12-AVR-2002
4659	12-AVR-2002
4663	05-AVR-2002
4679	05-AVR-2002
4680	05-AVR-2002
4702	15-MAR-2002
4728	12-AVR-2002
4830	15-MAR-2002
L/C4831	15-MAR-2002
L/C4832	15-MAR-2002
4843	22-MAR-2002
4844	(08-MAR-2002 Nouvelle édition annoncée)
L/C4845	08-MAR-2002
4848	08-MAR-2002
L/C4850	08-MAR-2002
L/C4851	08-MAR-2002
4852	08-MAR-2002
4855	22-MAR-2002
4857	29-MAR-2002

**PARTIE 1 – Édition 05/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
4885	(08-MAR-2002 Nouvelle édition annoncée)
4911	(P)31-MAI-2002
L/C4951	17-MAI-2002, 12-AVR-2002, 29-MAR-2002, (T)29-MAR-2002
L/C4952	10-MAI-2002
4956	17-MAI-2002, 10-MAI-2002
L/C5023	31-MAI-2002
5044	12-AVR-2002
5045	(01-MAR-2002 Nouvelle édition annoncée)
5048	31-MAI-2002
5049	08-MAR-2002
5080	22-MAR-2002
5134	15-MAR-2002
5143	12-AVR-2002
5179	15-MAR-2002
5505	(25-JAN-2002 Carte nouvelle annoncée)
5707	31-MAI-2002
6021	03-MAI-2002, 15-MAR-2002
6022	10-MAI-2002, 05-AVR-2002, 15-MAR-2002
6281	10-MAI-2002
6730	(16-MAR-1979 Réimpression retirée de la circulation)
7608	24-MAI-2002
7760	31-MAI-2002
7770	31-MAI-2002
L/C8007	05-AVR-2002
8015	(16-NOV-2001 Nouvelle édition annoncée)
C-4	15-MAR-2002, 08-MAR-2002

COLOMBIE-BRITANNIQUE - PORT DE VICTORIA - PORT DE VICTORIA ORGANISATION DU TRAFIC (PVOT).

Depuis le 15 mai 2002, l'Organisation du trafic au port de Victoria a été ajustée et renommée Port de Victoria Organisation du trafic (PVOT).

Vous pouvez vous procurer une copie du diagramme auprès du directeur de port par l'entremise du canal VHF 73 ou au (250) 363-3578.

L'Organisation du trafic au port de Victoria est maintenant assujettie aux *Pratiques et procédures pour les ports publics*.

Les *Pratiques et procédures pour les ports publics* sont disponibles par Internet à l'adresse suivante (<http://www.tc.gc.ca/programmes/ports/pratproc.htm>).

(P2002-051)

**PARTIE 2 – Édition 05/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

5707 - Eskimo Harbour - Nouvelle édition - 28-JAN-1983 - NAD 1983

31-MAI-2002

Porter la légende "CANCELLED / ANNULÉ -see/voir Chart/Carte 5505"

LNMD. (304-1999)
dans le cartouche
MPO(6600159-01)

6281 - Lac La Ronge - Nouvelle édition - 02-JUIN-2000 - Inconnu

10-MAI-2002

Sur certains exemplaires

Porter la légende "Houseman I" vis-à-vis l'île

LNMD. 29-SEPT-2000
55°03'30.0"N 104°58'48.0"W
MPO(6500019-01)

7608 - Eskimo Lakes - Nouvelle édition - 04-JUIN-1976 - Inconnu

24-MAI-2002

Porter Adjoining Chart 7663

LNMD. (558-1994)
dans le cadre nord de la carte
par 132° 05' 15" W
MPO(6600171-01)

Porter Adjoining Chart 7663

dans le cadre ouest de la carte
par 69°28' 00" N
MPO(6600171-02)

7760 - St. Roch and Rasmussen Basins - Carte Nouvelle - 03-MAI-1968 - NAD 1927

31-MAI-2002

Porter une profondeur de 2 brasses

LNMD. 04-MAI-2001
69°18'43.0"N 094°27'16.4"W
MPO(6600175-01)

7770 - Spence Bay and Approaches - Nouvelle édition - 27-AOÛT-1971 - NAD 1927

31-MAI-2002

Porter une profondeur de 2 brasses

LNMD. 04-MAI-2001
69°18'43.4"N 094°27'18.2"W
MPO(6600175-01)

**PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À LA PUBLICATION
DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) -
2002.**

Page 2-21

Ajouter/Modifier:

VEUILLEZ COMPOSER LES 10 CHIFFRES DANS LA RÉGION DE VANCOUVER

Numéros de téléphone:	604-666-1004	Agent responsable
	604-666-1003	Administration
	604-666-6011	Centre régional d'information maritime
	604-775-8919	Surveillant de quart/Centre des opérations SCTM
	604-775-8920	Téléphone d'urgence de la position de sécurité
	604-666-3655	Radiodiffusion maritime continue (RMC)

Télécopieur: 604-666-8453

PARTIE 5 – Édition 05/2002
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

50.7	Scotch Creek	50 54 01.5 119 26 57	Q W	1s 8.6	6	Mât carré sur un dauphin à 3 pieux. 8.6	À longueur d'année.	Carte:3053 Éd. 05/02 (P02-026)
56.5	Club nautique de Kelowna, brise-lames	49 53 24.6 119 29 52.3	FI R	4s 3.0	Mât.	À longueur d'année. Aide privée.	Carte:3052 Éd. 05/02 (P02-011)
57	Kelowna, brise-lames	49 53 16.9 119 29 52.3	FI W	4s 3.7	6	Mât.	À longueur d'année. Aide privée.	Carte:3052 Éd. 05/02 (P02-012)
387.2 G5427.2	English Bay, mouillage – Feu Est	Extrémité du brise-lames. 49 16 31.2 123 11 18	Q Y	1s 4.9	9	Mât sur le garde-fou du quai.	À longueur d'année. Aide privée.	Carte:3481 Éd. 05/02 (P02-010)
403.5 G5455	Deadman Island	Au Sud de l'île. 49 17 33.6 123 07 23.9	Q R	1s 6.7	Tour cylindrique blanche, bande rouge à la partie supérieure sur un dauphin à 3 pieux. 3.8	À longueur d'année.	Carte:3493 Éd. 05/02 (P02-013)
431 G5420.5	Gibsons Landing	Sur le gazebo, à l'extrémité du brise-lames. 49 23 59.1 123 30 14.9	FI R	4s 4.9	Mât; marque de jour triangulaire rouge et blanche.	À longueur d'année.	Carte:3534 Éd. 05/02 (P02-009)
549 G5622	Nimpkish Bank	Sur le banc. 50 34 44.3 126 56 53.1	Q W	1s 6.4	6	Mât sur un dauphin à 6 pieux, marque de jour carrée noire, blanche et verte.	Réflecteur radar. À longueur d'année.	Carte:3546 Éd. 05/02 (P02-008)
590 G5676	Kiwash Island	Extrémité Sud de l'île. 51 51 38.8 127 53 37.9	FI W	4s 5.0	6	Tour à claire-voie carrée.	À longueur d'année.	Carte:3936 Éd. 05/02 (P02-016)
591 G5678	Fog Rocks	Sur le plus gros des rochers, chenal Fisher. 51 58 19.3 127 55 07.4	FI W	4s 7.2	10	Tour à claire-voie carrée.	À longueur d'année.	Carte:3936 Éd. 05/02 (P02-017)

PARTIE 5 – Édition 05/2002
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

PACIFIQUE (suite)

592 G5680	Pointer Island	Extrémité SE. de l'île, Sud de l'entrée Est de Lama Passage. 52 03 38.4 127 56 53.9	Oc W 6s 11.9 8			Tour cylindrique blanche.	Lum. 4 s; obs. 2 s À longueur d'année.	Carte:3936 Éd. 05/02 (P02-018)
592.5 G5693	White Point	Sur la pointe. 52 04 29.9 127 57 57.4	FI R 6s 8.8		Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge et blanche.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s À longueur d'année.	Carte:3936 Éd. 05/02 (P02-019)
593 G5694	Serpent Point	52 04 35.9 127 59 39.4	Q W 1s 5.1 5			Tour cylindrique blanche.	À longueur d'année.	Carte:3936 Éd. 05/02 (P02-020)
594 G5681	Farewell Point	Côté Est de la pointe. 52 07 33.9 127 53 26.2	FI W 6s 6.5 6			Tour à claire-voie carrée.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s À longueur d'année.	Carte:3936 Éd. 05/02 (P02-021)
603 G5677	Haaksvold Point	Sur la pointe. 51 57 58 127 42 41	Q W 1s 9.4 5			Tour à claire-voie carrée.	À longueur d'année.	Carte:3936 Éd. 05/02 (P02-022)
605.5 G5695	Harbourmaster Point	52 03 53.3 128 03 01	FI W 6s 4.3 6			Tour à claire-voie carrée.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s À longueur d'année.	Carte:3936 Éd. 05/02 (P02-023)
609.8 G5699.4	Bark Island	Côté Est de l'île. 52 10 01.3 128 02 52.2	FI W 6s 3.7 6			Tour à claire-voie carrée.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s À longueur d'année.	Carte:3787 Éd. 05/02 (P02-025)
609.9 G5699.6	Blow Reef	Près de l'entrée de Gunboat Passage et Bella Bella. 52 10 53.7 128 03 37.5	FI W 6s 4.9 6			Tour à claire-voie carrée.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s À longueur d'année.	Carte:3720 Éd. 05/02 (P02-024)

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION**

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.